



Des objectrices de conscience israËliennes envoyËes dans une prison militaire pour la deuxiËme fois

Description

Par Haggai Matar

le 28 novembre 2016

Les deux jeunes femmes ont dËj passË sept jours en prison pour avoir refusË de prendre part ã lâ??occupation.



Tamar Alon et Tamar Ze'evi se tiennent devant la base d'intËgration Tel Hashomer oË elles ont affirmË leur refus de servir dans lâ??armËe, Tel Aviv, 16 novembre 2016. (Haggai Matar)

Un tribunal des Forces de Défense Israéliennes (FDI) a condamné lundi deux objectrices de conscience israéliennes, Tamar Alon et Tamar Ze'evi, à 10 jours de prison pour avoir refusé de servir dans l'occupation israélienne.

Deux semaines plus tard, les jeunes femmes ont déclaré leur objection de conscience à la base d'incarcération Tel Hashomer de l'armée israélienne, disant qu'elles refusaient de prendre part à l'oppression du peuple palestinien. Elles ont alors été condamnées à sept jours de prison militaire.

À la fin de leur actuelle courte période de prison, elles seront toutes deux relâchées pour le week-end, après quoi elles devront à nouveau se présenter à la base d'incarcération.

Elles prononceront alors probablement encore une fois leur refus et se verront remettre une troisième condamnation à la prison, cycle qui peut se répéter pendant de longs mois.

La législation israélienne autorise l'objection de conscience, mais en pratique, elle n'est acceptée que pour des raisons de pacifisme, pas pour des raisons politiques, catégorie dans laquelle les FDI incluent l'opposition à l'occupation.

Tamar Ze'evi et Tamar Alon demandent toutes les deux de pouvoir choisir d'accomplir un service national civil au lieu du service militaire.

« Depuis mon plus jeune âge, j'ai rencontré des amis palestiniens de mes parents à j'ai rencontré des gens qui sont supposés être mes ennemis et qui m'ont souri, ont joué avec moi et ont parlé avec moi », a écrit Tamar Alon dans une déclaration préalable à son refus.

« Je ne peux accepter que l'on prétende que l'oppression d'un autre peuple, le déni des droits de l'homme et le racisme et la haine sont nécessaires à l'existence de l'État d'Israël », a-t-elle poursuivi.

Dans sa déclaration de refus, Tamar Ze'evi a écrit : « D'une part, c'est pour moi une obligation juridique et sociale, que j'ai toujours eu l'intention et la volonté de remplir le droit de protéger la sécurité de mon foyer et des gens les plus chers à mon cœur. »

« Mais d'autre part », a-t-elle continué, « une enfance à l'ombre des attaques terroristes et des guerres, est-ce une vraie sécurité ? En tant que fille du peuple qui contrôle l'autre peuple, suis-je responsable de leur bien-être ? OUI est la ligne où s'arrête la collaboration, l'avons-nous déjà franchie ? »

« Je ne veux pas prêter main forte à une situation dans laquelle deux peuples vivent dans la peur l'un de l'autre et paient un prix aussi lourd depuis des dizaines d'années » a ajouté Ze'evi. « Par amour pour cette terre et pour les humains qui y vivent, je veux croire, et je crois vraiment qu'il y a une autre voie et que nous pouvons effectuer un changement. »

Plus tard cette année, une autre objectrice de conscience, Tair Kaminer, a passé cinq mois dans une prison militaire, condamnation la plus longue jamais infligée à une femme refuznik.

Des dizaines de juristes ont finalement adressé une requête à l'armée, soutenant qu'il n'y a pas de raisons d'emprisonner quelqu'un qui pense que le service militaire est contraire

À ses convictions morales fondamentales, et que le refus de Kaminer de s'engager est une expression de la « liberté de conscience ».

Vous pouvez voir une version de cet article en abrégé sur Local Call.

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

Source : [+972](#)

date de création
2016/12/08